

---

## RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS, SUPERSTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS AU PORT DE CALAIS DANS LE CADRE DU PROJET "CALAIS PORT 2015"

---

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 12 mai 2017, une enquête publique relative au projet de réalisation d'aménagements, superstructures et équipements au port de Calais dans le cadre du projet "Calais Port 2015", aura lieu pendant 32 jours consécutifs, **du lundi 12 juin 2017 au jeudi 13 juillet 2017 inclus**, sur le territoire des communes de CALAIS, MARCK-EN-CALAISIS, ET SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation unique, formulée au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 et valant autorisation au titre de la loi sur l'eau. Cette demande est présentée par la Société des Ports du Détroit,

Monsieur Philippe DUPUIT, directeur de l'environnement et du développement durable, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales, en mairies de :

- CALAIS ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h10 à 17h30, et le samedi matin de 10h à 12h00 ;
- MARCK-EN-CALAISIS ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; permanences le mardi de 12h00 à 13h30 et le jeudi de 17h00 à 18h30;
- SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE ouverte du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le siège d'enquête est fixé en mairie de CALAIS.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet de la Société des Ports du Détroit (<http://www.spd-calais.com/fr/societe/societe-ports-detroit>).

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 6 janvier 2017. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau »

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de CALAIS, MARCK-EN-CALAISIS, SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de CALAIS, siège de l'enquête,
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ». Les observations et propositions ainsi formulées et recueillies par le commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (même rubrique) ainsi qu'au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- le lundi 12 juin 2017 de 9h à 12h en mairie de Calais
- le jeudi 15 juin 2017 de 14h à 17h en mairie de Calais
- le vendredi 30 juin de 14h00 à 17h00 en mairie de Sangatte-Blériot-Plage
- le samedi 8 juillet de 9h à 12h en mairie de Calais
- le lundi 10 juillet 2017 de 14h00 à 17h00 en mairie de Marck-en-Calaisis
- le jeudi 13 juillet de 14h00 à 17h00 en mairie de Calais

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au Monsieur Laurent DEVULDER, Directeur Technique , Société des Ports du Détroit, 70, rue Molien, 62100 CALAIS ( 03 21 85 10 65).

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de quinze jours, à compter de la réception du mémoire en réponse du responsable du projet ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour le transmettre, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de CALAIS, MARCK-EN-CALAISIS et SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la demande d'autorisation unique.